

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 824 877 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

25.02.1998 Bulletin 1998/09

(51) Int Cl.⁶: **A45C 13/22, A47D 13/02**

(21) Numéro de dépôt: **97420147.7**

(22) Date de dépôt: **20.08.1997**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV RO SI

(30) Priorité: **21.08.1996 FR 9610458**

(71) Demandeur: **RENOLUX GAT**

38230 Charvieu Chavagneux (FR)

(72) Inventeurs:

- **Dugue, Sandrine**
38230 Charvieu Chavagneux (FR)
- **Gentil, Jean-Luc**
38730 Panissage (FR)

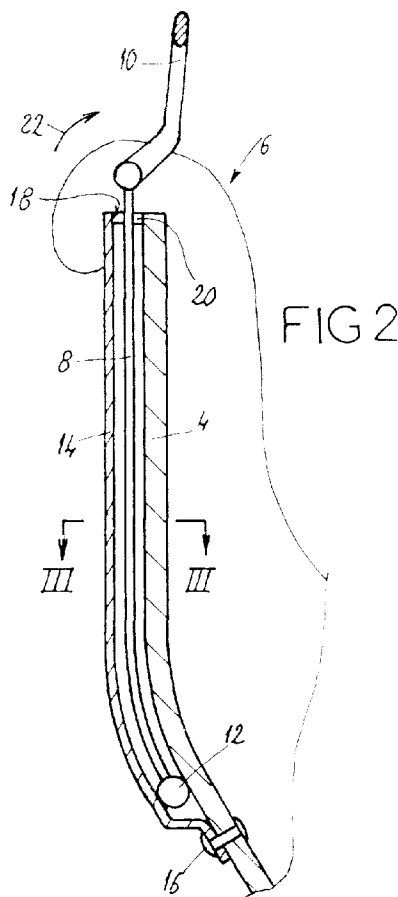
(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**

**Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(54) **Dispositif permettant de porter un réceptacle, notamment un panier ou un siège-auto pour enfant**

(57) Ce dispositif permet de porter un réceptacle comportant un fond (2), des parois latérales (4) et une ouverture (6) permettant d'accéder à l'intérieur du réceptacle.

Il comporte sur deux parois latérales (4) sensiblement opposées, une pièce (8) de forme allongée mobile entre une position permettant de porter le réceptacle, dans laquelle une extrémité de la pièce mobile se trouve sensiblement au niveau de l'ouverture (6) du réceptacle et où l'autre extrémité est orientée vers l'autre pièce mobile (8), et une position de repos dans laquelle la pièce mobile (8) est rangée le long de la paroi latérale (4) correspondante, des moyens de préhension (10) étant prévus à une extrémité de chaque pièce de forme allongée mobile (8).



EP 0 824 877 A1

Description

La présente invention a pour objet un dispositif permettant de porter un réceptacle, notamment un panier ou bien un siège-auto pour enfant.

Les paniers ou les sièges-autos connus comportent généralement une anse pour permettre de les porter. Cette anse est généralement une partie tubulaire ou pleine, de profil quelconque, reliant deux bords latéraux opposés du panier ou du siège-auto en formant un arc enjambant l'ouverture du réceptacle.

Il est connu de rendre l'anse d'un panier ou d'un siège-auto pivotante. Ainsi, dans une position de transport, l'anse est sensiblement verticale et dans une position repliée, elle épouse sensiblement la forme de l'ouverture du réceptacle, de telle sorte qu'elle ne gêne pas l'entrée ou la sortie de marchandises dans le panier ou bien la mise en place ou le retrait d'un enfant dans le siège-auto.

Malgré cette possibilité de pivotement, les anses classiques connues présentent des inconvénients. Tout d'abord, elles ne permettent pas de porter de manière confortable le réceptacle. L'utilisateur qui porte ce réceptacle en prenant l'anse dans l'une de ses mains, le porte de telle manière que la paume de sa main est orientée vers l'arrière ou l'avant, alors qu'il est plus facile de porter une charge lorsque la paume de sa main est orientée vers le corps.

De plus, lorsqu'il s'agit notamment d'un siège auto, l'anse pivotante constitue un obstacle pour l'enfant placé dans le siège. Si l'enfant a atteint la taille maximale prévue pour prendre place dans le siège, lorsque l'anse est rabattue, elle risque de lui heurter la tête ou les pieds. Même avant qu'il n'atteigne la taille maximale, il peut arriver que lors du pivotement de l'anse l'enfant ait un membre qui dépasse d'un bord du siège et il y a alors risque de coincer ce membre entre l'anse et un bord du siège-auto.

L'invention a alors pour but de fournir un dispositif permettant de porter un réceptacle de telle sorte que le transport soit ergonomique et n'occasionne pas de gêne lorsque le réceptacle n'a plus besoin d'être transporté.

A cet effet, le dispositif qu'elle propose est un dispositif permettant de porter un réceptacle, notamment un panier ou bien un siège-auto pour enfant, comportant un fond, des parois latérales et une ouverture permettant d'accéder à l'intérieur du réceptacle.

Selon l'invention, ce dispositif comporte sur deux parois latérales sensiblement opposées, une pièce de forme allongée mobile entre une position permettant de porter le réceptacle, dans laquelle une extrémité de la pièce mobile se trouve sensiblement au niveau de l'ouverture du réceptacle et où l'autre extrémité est orientée vers l'autre pièce mobile, et une position de repos dans laquelle la pièce mobile est rangée le long de la paroi latérale correspondante, des moyens de préhension étant prévus à une extrémité de chaque pièce de forme allongée mobile.

De cette manière, les moyens permettant de porter le réceptacle ne risquent pas de coincer quelque chose, ou un membre d'un enfant lorsqu'ils passent d'une position active à une position inactive. Le coincement se produit entre les moyens permettant de porter et l'ouverture du réceptacle pour les réceptacles de l'art antérieur. Ici, étant donné que pour passer d'une position active à une position rangée de repos il n'est plus nécessaire que les moyens permettant de porter se dirigent vers l'ouverture du réceptacle, les risques de coincement disparaissent.

Dans la position rangée, les moyens permettant de porter le réceptacle ne gênent absolument pas l'accès à l'intérieur du réceptacle puisqu'ils se trouvent rangés le long de deux parois latérales du réceptacle.

En ce qui concerne la façon de porter le réceptacle, il suffit de positionner les moyens de préhension à l'extrémité des pièces mobiles de telle sorte qu'elles se trouvent dans une position ergonomique lorsque les pièces mobiles sont en position active.

Avantageusement, les moyens de préhension comportent une poignée articulée à l'extrémité de la pièce de forme allongée mobile. Grâce à l'articulation, la poignée peut prendre une position repliée dans la position de repos.

Dans une forme de réalisation préférée, chaque pièce de forme allongée mobile est une pièce coulissant longitudinalement dans un logement prévu à cet effet dans la paroi latérale correspondante.

D'autres formes de réalisation sont envisageables. La pièce mobile pourrait par exemple être une pièce pivotante articulée au niveau de l'ouverture du réceptacle. Elle pivoterait alors entre la position active permettant de porter le réceptacle et une position repliée contre une paroi latérale du réceptacle.

Lorsque la pièce mobile est une pièce coulissante, le logement est réalisé de préférence en fixant un flasque sur une paroi latérale du réceptacle, une lumière permettant le passage de la pièce mobile étant prévue au niveau de l'ouverture du réceptacle. Cette solution permet un montage rapide de la pièce mobile sur le réceptacle. Il est cependant également possible de fixer deux glissières, une de part et d'autre de la pièce mobile afin de guider celle-ci en translation.

Pour empêcher que la pièce mobile sorte de son logement, elle comporte à l'une de ses extrémités, sur deux côtés opposés, des tourillons cylindriques, d'axe perpendiculaire à l'axe de la pièce, coopérant avec des butées ménagées sensiblement au niveau de l'ouverture du réceptacle de manière à limiter le coulisement de la pièce mobile.

La limitation du coulisement de la pièce peut aussi se faire par coincement, en choisissant par exemple, pour la pièce mobile, une forme trapézoïdale.

Lorsqu'un flasque est utilisé pour délimiter un logement destiné à recevoir une pièce mobile, ce flasque est avantageusement riveté sur la paroi latérale correspondante.

Dans une forme de réalisation préférée, la pièce mobile est une pièce de forme rectangulaire allongée, d'épaisseur faible par rapport à sa largeur, et réalisée dans une matière synthétique. Cette pièce possède alors une certaine flexibilité et souplesse et peut s'adapter à un logement présentant une légère courbure. Il est alors plus facile d'adapter le dispositif selon l'invention à des réceptacles dont les parois sont incurvées.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemple non limitatif une forme de réalisation du dispositif selon l'invention.

Figure 1 est une vue en perspective d'un siège-auto pour enfant muni d'un dispositif selon l'invention, Figure 2 est une vue en coupe à échelle agrandie transversale selon la ligne de coupe II-II de la figure 1 montrant le dispositif selon l'invention dans une position légèrement différente de celle de cette figure 1, Figure 3 est une vue en coupe selon la ligne de coupe III-III de la figure 2, Figure 4 est une vue en perspective partiellement en coupe montrant plus en détails le dispositif permettant de porter le siège-auto de la figure 1, et Figures 5 et 6 sont des vues de face, à échelle réduite, montrant le principe de fonctionnement du dispositif selon l'invention, d'une part en position inactive ne permettant pas le transport et d'autre part dans une position active permettant le transport du siège-auto.

Le dispositif selon l'invention est représenté au dessin en référence à un siège-auto pour enfant. Ce dernier comporte un réceptacle muni d'un fond 2 destiné à recevoir un enfant et rembourré à cet effet, des parois latérales 4, opposées, permettant de maintenir l'enfant dans le siège sans risque de chute et une ouverture 6 définie par le bord libre du réceptacle.

Le siège-auto représenté en perspective sur la figure 1 comporte un dispositif permettant de le porter. Ce dispositif est montré plus en détails sur les figures 2 et 3. Il comporte notamment une pièce mobile 8, coulissant dans un logement prévu à cet effet, et à l'extrémité de laquelle est montée de façon pivotante une poignée 10.

La pièce mobile 8 est une pièce en matière synthétique de forme rectangulaire allongée. Son épaisseur est faible par rapport à sa largeur. A titre d'exemple, l'épaisseur est de l'ordre de quelques millimètres alors que la largeur est de l'ordre de quelques dizaines de millimètres. Ainsi cette pièce mobile possède une certaine flexibilité.

La poignée 10 est montée pivotante à une extrémité de la pièce mobile 8. L'axe de pivotement s'étend le long de la largeur correspondante de la pièce mobile, c'est à dire qu'il se trouve dans le plan de la pièce 8 et est per-

pendiculaire à l'axe longitudinal de la pièce 8.

L'autre extrémité de la pièce mobile 8 est munie de deux tourillons cylindriques 12 faisant saillie de part et d'autre de la pièce mobile 8, de manière à définir un axe parallèle à l'axe de la poignée pivotante 10.

Le logement dans lequel coulisse la pièce mobile 8 est réalisé en fixant un flasque 14 sur une paroi latérale 4 à l'aide de rivets 16. Ce flasque 14 comporte une paroi sensiblement parallèle à la paroi latérale 4 sur laquelle il est fixé et de forme sensiblement rectangulaire. Sur trois côtés, il comporte un rebord permettant sa fixation sur la paroi latérale 4 et permettant de maintenir la paroi du flasque à distance de la paroi latérale 4 de façon à définir le logement dans lequel coulisse la pièce mobile 8. Sur le quatrième côté, qui se trouve au niveau de l'ouverture 6 du réceptacle, le flasque 14 comporte une découpe 18 pour le passage de la pièce mobile 8.

La partie de la pièce mobile 8 comportant les tourillons cylindriques 12 est engagée entre le flasque 14 et la paroi latérale 4. Les tourillons 12 ont un diamètre sensiblement égal à la distance séparant la paroi du flasque 14 de la paroi latérale 4. Ce diamètre est supérieur à l'épaisseur de la pièce mobile 8. Ainsi les tourillons 12 réalisent le guidage de la pièce mobile 8 dans le logement défini par le flasque 14.

Une butée 20 est prévue pour chaque tourillon 12 au niveau de la découpe 18 du flasque 14. Elle fait partie intégrante du flasque 14 en ce sens que la découpe 18 est telle qu'elle permet le libre passage du corps de la pièce mobile 8 mais pas des tourillons 12 qui font saillie de chaque côté de cette pièce 8.

L'extrémité de la pièce mobile ne comportant pas les tourillons 12 et qui porte la poignée 10 se trouve à l'extérieur du logement. Lorsque la pièce mobile 8 est engagée dans le logement entre le flasque 14 et la paroi latérale 4, la poignée 10 se trouve sensiblement au niveau de l'ouverture 6 du réceptacle. Grâce à la possibilité de pivotement de la poignée 10 par rapport à la pièce mobile 8, la poignée peut être repliée le long de la paroi latérale 4.

Le fonctionnement du dispositif est le suivant. Lorsque le siège-auto n'est pas transporté, les pièces mobiles 8 sont rentrées chacune dans le logement correspondant entre un flasque 14 et une paroi latérale 4, comme montré à la figure 1 pour la poignée 10 se trouvant à gauche sur le dessin.

Pour porter le siège-auto, les poignées 10 sont pivotées dans le sens indiqué par une flèche 22 (figures 2 et 5) pour prendre la position représentée aux figures 2, 4 et 5. La pièce mobile 8 est ensuite tirée hors de son logement en agissant sur la poignée 10 dans le sens d'une flèche 24 (figure 5). Une fois les tourillons 12 en appui contre les butées 20, les pièces mobiles 8 peuvent pivoter pour se rapprocher l'une de l'autre jusqu'à ce que les poignées 10 se fassent face et soient l'une contre l'autre (figure 6).

Il est possible de prévoir au niveau de l'axe de pivotement des poignées 10 un encliquetage permettant

de les maintenir dans la position représentée sur la figure 6. Un tel encliquetage est connu de l'homme du métier et n'est pas représenté en détail sur les figures.

Pour replacer les pièces mobiles 8 et les poignées 10 dans leur position de repos, une fois qu'il n'est plus utile de porter le siège-auto, les pièces mobiles 8 sont pivotées à l'aide des poignées 10 autour des tourillons 12 de manière à être alignées avec leur logement puis en poussant sur les poignées 10 dans le sens opposé aux flèches 24, les pièces mobiles 8 retournent dans leurs logements respectifs. Il suffit de faire pivoter les poignées 10 dans le sens opposé à celui des flèches 22 pour retrouver la position de repos du dispositif.

Au cours de ces mouvements, il n'y a aucun risque de venir heurter la tête ou un membre d'un enfant se trouvant dans le siège-auto. De plus, en position de repos, le dispositif selon l'invention ne gêne absolument pas l'accès au siège-auto. Enfin, de façon simple, ce dispositif permet de porter ergonomiquement le siège-auto car les poignées sont parallèles aux parois latérales. Ainsi une personne portant le siège-auto dans une main peut le faire en ayant la paume de cette main orientée vers elle.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

Ainsi, la pièce mobile n'est pas forcément une pièce coulissante. Il peut aussi s'agir par exemple d'une pièce pivotante. Une extrémité de cette pièce est alors montée pivotante au niveau de l'ouverture du réceptacle et celle-ci est conformée de telle sorte que la pièce mobile puisse pivoter entre une position active permettant de porter le réceptacle et une position de repos dans laquelle elle se trouve rabattue contre une paroi latérale du réceptacle.

Dans le cas où la pièce mobile est une pièce coulissante, il n'est pas nécessaire de créer un logement dans lequel peut coulisser la pièce mobile. Des rails de guidage peuvent suffire.

La forme de la pièce mobile n'est pas limitée à une plaque rectangulaire et cette pièce peut être réalisée dans d'autres matériaux que des matières synthétiques. Il pourrait par exemple s'agir d'un profilé en un alliage d'aluminium.

Enfin des accessoires peuvent venir compléter le dispositif selon l'invention. Un ressort de rappel peut être prévu pour rappeler les pièces mobiles dans leur position de repos. De même, des moyens élastiques peuvent rappeler les poignées dans une position donnée.

(4) et une ouverture (6) permettant d'accéder à l'intérieur du réceptacle, caractérisé en ce qu'il comporte sur deux parois latérales (4) sensiblement opposées, une pièce (8) de forme allongée mobile entre une position permettant de porter le réceptacle, dans laquelle une extrémité de la pièce mobile se trouve sensiblement au niveau de l'ouverture (6) du réceptacle et où l'autre extrémité est orientée vers l'autre pièce mobile (8), et une position de repos dans laquelle la pièce mobile (8) est rangée le long de la paroi latérale (4) correspondante, des moyens de préhension (10) étant prévus à une extrémité de chaque pièce de forme allongée mobile (8).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de préhension comportent une poignée (10) articulée à l'extrémité de la pièce de forme allongée mobile (8).

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que chaque pièce de forme allongée mobile (8) est une pièce coulissant longitudinalement dans un logement prévu à cet effet dans la paroi latérale (4) correspondante.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le logement est réalisé en fixant un flasque (14) sur une paroi latérale (4) du réceptacle, une lumière (18) permettant le passage de la pièce mobile (8) étant prévue au niveau de l'ouverture du réceptacle.

5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que la pièce mobile (8) comporte à l'une de ses extrémités, sur deux côtés opposés, des tourillons (12) cylindriques, d'axe perpendiculaire à l'axe de la pièce, coopérant avec des butées (20) ménagées sensiblement au niveau de l'ouverture (6) du réceptacle de manière à limiter le coulisement de la pièce mobile (8).

6. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le flasque (14) est riveté sur la paroi latérale (4) correspondante du réceptacle.

7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la pièce mobile (8) est une pièce de forme rectangulaire allongée, d'épaisseur faible par rapport à sa largeur, et réalisée dans une matière synthétique.

Revendications

1. Dispositif permettant de porter un réceptacle, notamment un panier ou bien un siège-auto pour enfant, comportant un fond (2), des parois latérales

FIG 1

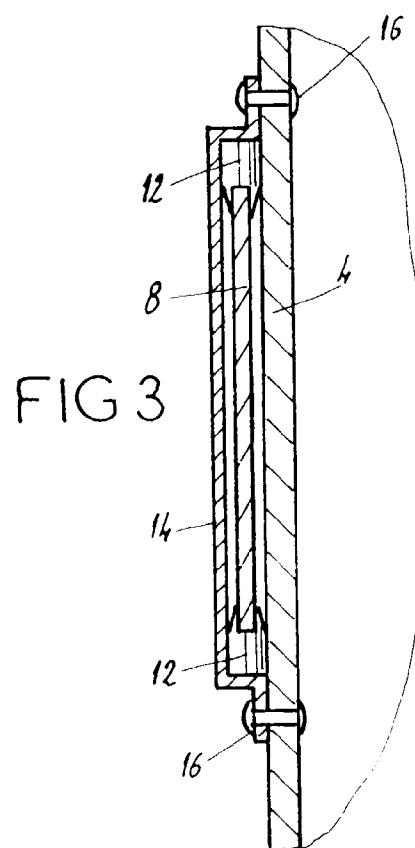
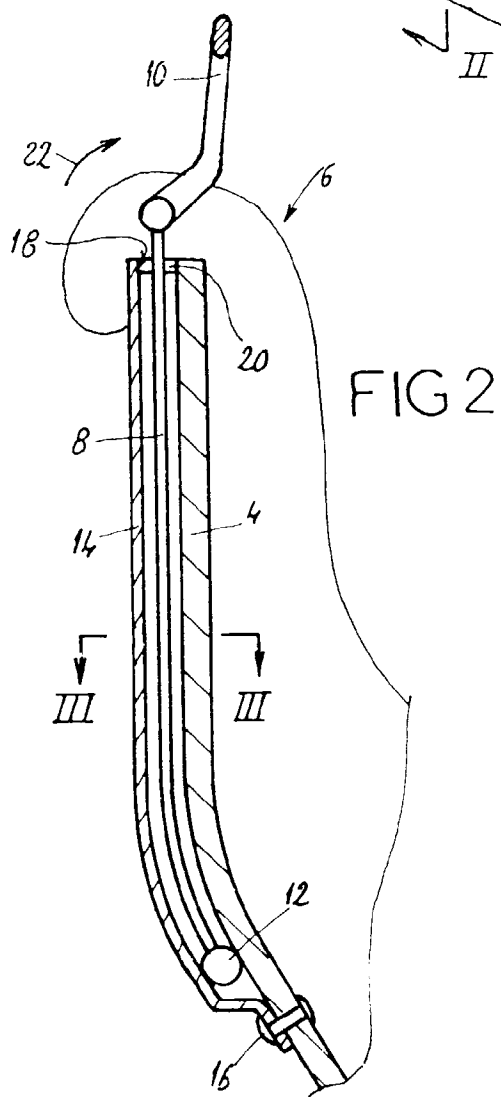
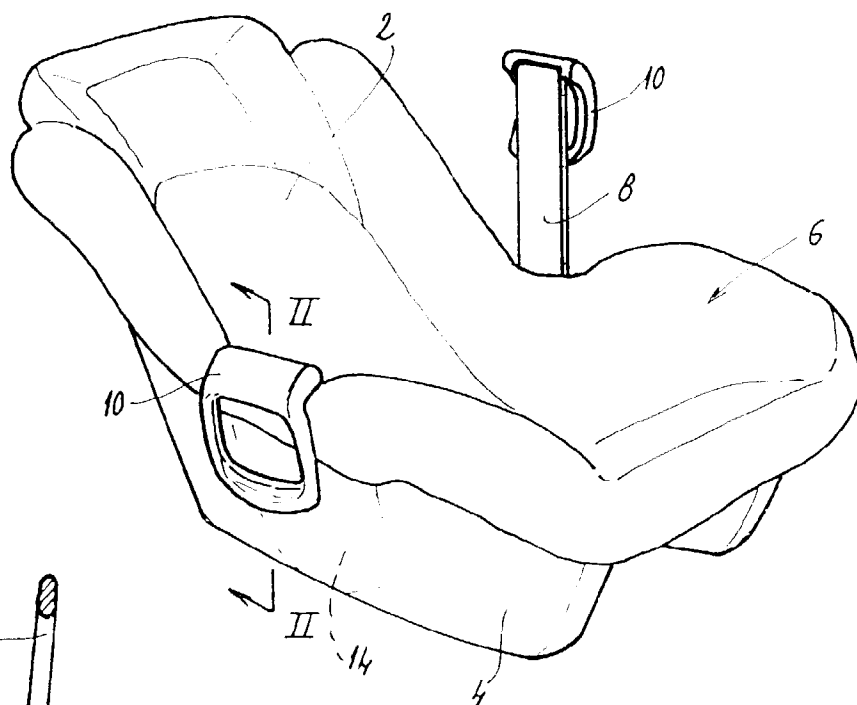


FIG 4

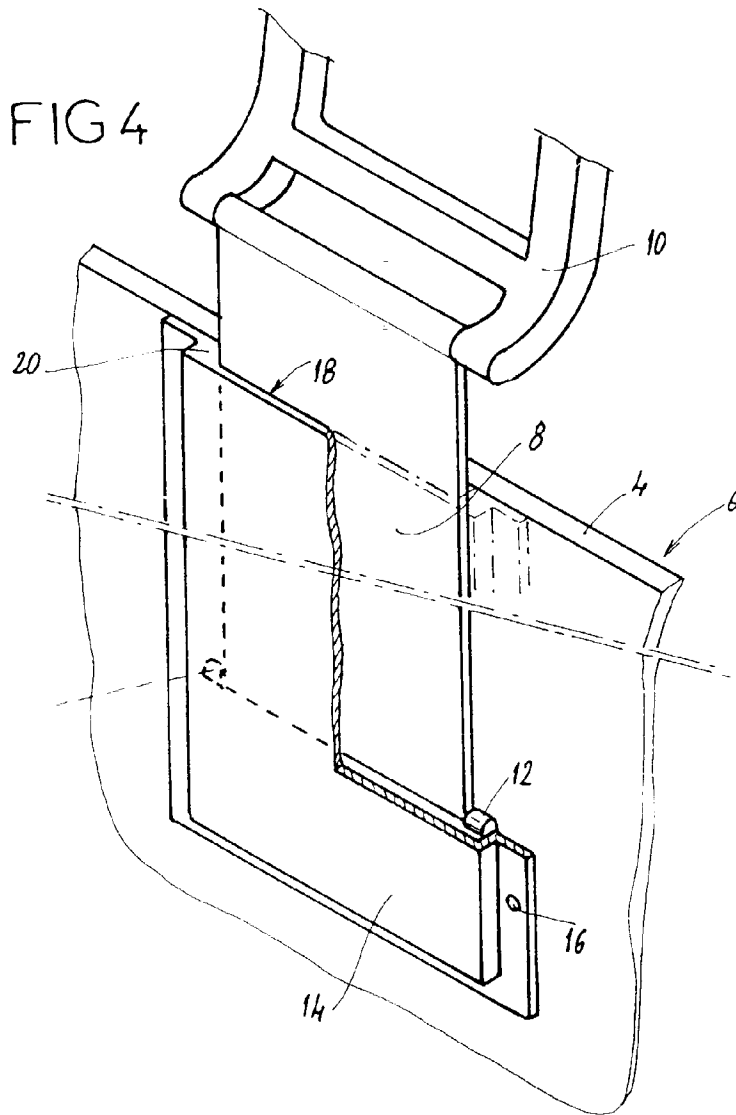


FIG 5

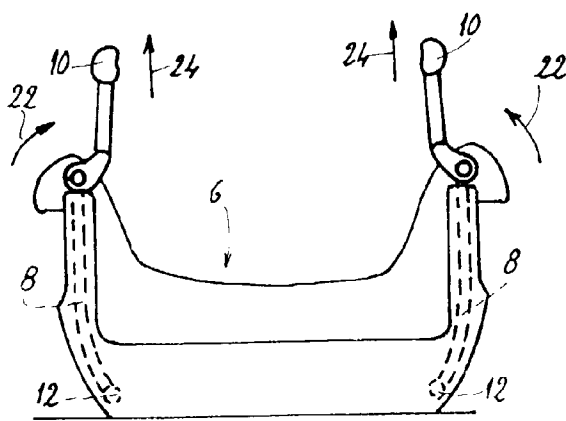
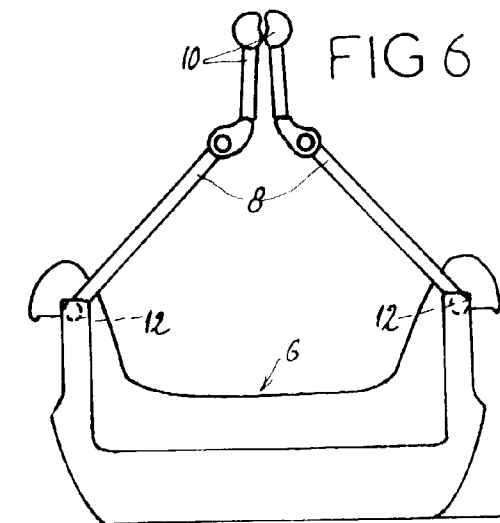


FIG 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 42 0147

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 5 394 965 A (KHO)	1,3-7	A45C13/22
Y	* le document en entier *	2	A47D13/02
Y	WO 91 11126 A (SUDHAUS SCHLOSS BESCHLAGTECH) 8 août 1991 * page 13, alinéa 3; figures 4-6 *	2	
A	US 4 759 431 A (KING ET AL.) * figures *	1-7	
A	US 5 318 311 A (BOFILL) * colonne 3, ligne 30 - ligne 37; figure 1 *	1-7	
A	GB 2 166 691 A (SMITH) * page 2, ligne 97 - ligne 110; figure 1 *	1-7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45C A47D B62B B60N
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 novembre 1997	Examineur Fonts Cavestany, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille; document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (Fm4002)